

## Agriculture | Charentes : 15% du vignoble touché par le gel



**Après la grêle, le gel. Les vignobles du Cognac des deux Charentes ont payé un lourd tribut ces dernières quarante-huit heures. Le BNIC, l'UGVC et les Chambres d'Agriculture de Charente et Charente-Maritime estiment « à environ 12 000 hectares la surface du vignoble concerné, soit près de 15% du vignoble touché à des degrés divers ». Le problème étant que la végétation était déjà à un state avancée.**

Les terres ont été touchées de façon hétérogène, les fonds et les bas de parcelles s'étant révélés les plus vulnérables. Pour certains, c'est la double peine après avoir connu la grêle comme à Baignes. Une centaine de communes sont concernées par cet épisode de gel, entre Charente-Maritime et Charente, sur un axe nord-sud : la plaine de Gensac-la-Pallue ; le Sud-Ouest de l'Angoumois comme La Couronne et Roulet-Saint-Estèphe ; le secteur de Moulidars, Echallat (vers Jarnac) ; la Vallée du Né ; le bassin de Barbezieux-Saint-Hilaire, dont Baignes ; le bas de Saint-Preuil et les deux communes proches de Bouteville et de Mainxe ; le Jonzacais ; les fonds de parcelles à Pérignac, entre Pons et la frontière charentaise ; les « Pays bas », vers Neuvicq-le-Château (Houlette, Courbillac, Bréville, Ballans) ont été touchés de façon très disparate avec des terres indemnes à certains endroits.

Le BNIC fait savoir que « l'ensemble des mesures activables pour aider les viticulteurs et autres opérateurs viticoles touchés sera prochainement communiqués. »

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 08/05/2019  
[Url de cet article](#)*